

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

**N° CP-2021-10-2-4**

**N° applicatif 2643**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **CITIVIA-SEM : LIBÉRATION DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Résumé : En 2020, CITIVIA-SEM a procédé à une augmentation de capital, dont les appels de fonds sont étalés dans le temps, au fur et à mesure de l'arrivée à maturité des opérations. Elle a saisi ses actionnaires pour la libération de la deuxième tranche de cette augmentation de capital.

Pour mémoire :

- le Département du Haut-Rhin, et désormais la Collectivité européenne d'Alsace, est actionnaire de la société d'économie mixte CITIVIA-SEM et détiendra, d'ici la clôture de l'augmentation de capital en cours, 31 % des actions et 4 sièges d'administrateurs.
- l'augmentation de capital de cette société en cours de réalisation, d'un montant prévu de 2 480 250,82 €, est motivée par le lancement d'un vaste programme d'investissements sur le secteur mulhousien.
- la part de la Collectivité européenne d'Alsace à cette augmentation de capital s'élève à 755 121 actions pour un montant de 626 750,43 €.
- cette augmentation de capital se fera par tranches successives au fur et à mesure de l'arrivée à maturité des différentes opérations prévues, conformément à la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD 2019-3-2-1 du 21 juin 2019.

- le Département du Haut-Rhin a versé la première tranche de sa contribution à cette augmentation de capital, pour un montant de 156 688,23 €, conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-5-2-1 du 15 mai 2020.

Le 24 septembre 2021, CITIVIA SEM a émis une deuxième demande de levée de fonds d'un montant de 132 918,69 € (cent trente-deux mille neuf cent dix-huit euros et soixante-neuf cts), assortie du bulletin de souscription réglementaire. Cette deuxième tranche est destinée à poursuivre les opérations de construction de logements et d'aménagement de locaux à vocation artisanale.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'autoriser le versement de la somme de 132 918,69 € au titre de la deuxième tranche de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'augmentation de capital de CITIVIA-SEM, conformément aux délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD 2019-3-2-1 du 21 juin 2019 et de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-5-2-1 du 15 mai 2020,
- de préciser que cette somme sera prélevée sur l'opération P014O009 Natana 1399-26-261-01,
- de m'autoriser à signer les actes se rapportant à la libération de cette tranche de souscription à l'augmentation de capital de CITIVIA-SEM.

Mme Lara MILLION, MM. Marck MUNCK, Pierre VOGT et Jean-Luc SCHILDKNECHT, administrateurs de la société ne participent ni au débat ni au vote.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY